



SECRETARIAT GENERAL
Mission Prospective et
Stratégie d'Agglomération

Journée de Prospective

1^{er} octobre 1999

« Violence et Sécurité »

<< La ville, c'est d'abord les gens, qui la composent, qui y naissent, y meurent,
y vivent, y travaillent, s'y distraient, y souffrent.
Et plus que ces personnes, la ville est un lieu où elles vivent ensemble.
Plus que ces personnes, la ville est faite de leurs relations.
La ville, c'est où il y a de l'autre, de l'autre qui vous reconnaît.>>

Aristote

LA SÉCURITÉ URBAINE : UN BIEN PUBLIC !

Présentation de Serges Bruneau
Coordonnateur du comité du maire sur les problèmes sociaux
Responsable de la sécurité urbaine - Tandem Montréal
Ville de Montréal

Table des matières

1 - AVANT - PROPOS.....	3
2 - ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR LA SÉCURITÉ URBAINE	4
2.1 - LA SÉCURITÉ : UNE VALEUR À DÉVELOPPER – POURQUOI ?.....	5
2.2 - UN GUIDE À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS	5
3 - TANDEM MONTRÉAL : UN OUTIL DE MOBILISATION.....	8
3.1 - UN PARTENARIAT AVEC LE MILIEU COMMUNAUTAIRE	8
3.2 - LA COORDINATION DU PROGRAMME	8
3.3 - LA CAPACITÉ À DÉFINIR DES ORIENTATIONS ET À PRÉCISER DES OBJECTIFS.....	9
3.4 - TENIR COMPTE DES BESOINS DE LA POPULATION.....	9
3.5 - LES UNITÉS DE PRODUCTION.....	10
3.6 - QUELQUES ACTIONS MENÉES PAR TANDEM MONTRÉAL.....	10
3.6.1 – <i>Projet COCON</i>	10
3.6.2 – <i>Pourquoi ne pas dévorer les livres du regard seulement ? Un livre aussi peut être malade !..</i>	11
4 - LE COMITÉ DU MAIRE SUR LES PROBLÉMATIQUES SOCIALES : UN OUTIL DE COORDINATION	11
4.1 - EXEMPLES DE PROJET EN COURS :	12
4.1.1 - <i>Dialogue</i>	13
4.1.2 - <i>Premier arrêt</i>	13
5 - EN TERMINANT... ..	14
6 - RÉFÉRENCES.....	15

1 - Avant - propos

Dans le cadre de cette présentation, j'aimerais aborder trois (3) points en particulier, soit :

1 – Certains éléments de réflexion sur la sécurité urbaine

2 – Tandem Montréal = un outil de mobilisation

3 – Le comité du Maire sur les problématiques sociales = un outil de coordination

Une ville n'a de légitimité que si elle est habitée et que ses habitants sont heureux d'y vivre. Par contre, une ville où la violence, la criminalité et le sentiment d'insécurité sévissent est sans contredit une ville où les habitants auront le réflexe de ne pas l'investir, de s'en détacher, de ne pas se l'approprier... au bout du compte de tout simplement l'abandonner- la quitter !

2 - ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR LA SÉCURITÉ URBAINE

Les taux de la criminalité et le sentiment de sécurité de la population sont, à notre avis, deux indicateurs privilégiés de la « santé d'une collectivité ». Le crime et l'insécurité ont des répercussions négatives majeures sur la ville. Qu'il s'agisse du ralentissement du développement économique, de l'exode des habitants, de la crainte de circuler, de l'isolement des citoyennes et des citoyens les plus vulnérables ou encore de la baisse du tourisme... Vous comprendrez qu'il ne s'agit là que de quelques exemples de conséquences désastreuses de la montée de la délinquance, de la violence et de l'insécurité.

Et comme le mentionnait, tout récemment, le Conseil national des villes : « les faits urbains sont complexes, de même les manifestations de la petite et moyenne délinquance et ils appellent des réponses qui ne soient ni sommaires, ni homogènes mais variées ».

En somme, à des niveaux devenus insupportables, ces problèmes risquent de porter atteinte aux fondements même de notre société, *à la démocratie et aux droits de la personne*.

Il faut donc s'en occuper ! S'en occuper requiert la mise en place de partenariat solide construit dans le respect des uns et des autres. J'aurai l'occasion d'y revenir un plus tard.

Une réflexion menée par quelques personnes intéressées par la sécurité des collectivités au Québec illustre avec justesse l'impact de la criminalité, de la violence chez les gens :

« De quoi est faite la qualité de vie que recherchent les citoyennes et les citoyens ? Hormis un revenu minimal, un toit et une façon de se rendre utile, apparemment de mille petits riens inventés au jour le jour tout au long d'une vie à l'abri du danger.

Mais dès que surgit une agression, une violence, un vol, on est propulsé dans un autre monde, pour certains envahi de colère, pour d'autres, de peur ou encore de méfiance ; on ne possède plus son temps, son énergie, on ne sent plus aux commandes de sa propre destinée, on ne se sent plus chez soi chez soi. » (1)

Ainsi positionnée, la sécurité apparaît donc comme une valeur à développer.

2.1 - LA SÉCURITÉ : UNE VALEUR À DÉVELOPPER – POURQUOI ?

Parce que «la sécurité est indispensable à la vie quotidienne, elle permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations. L'absence de sécurité entraîne des problèmes qui se manifestent de plusieurs façons : blessures, violence, criminalité, suicides, situation de crise, sinistres... Outre les inquiétudes qu'ils engendrent chez les citoyens, ces problèmes génèrent des conséquences individuelles, collectives et économiques importantes qui sont inter-reliées.» (2)

Aussi parce que « la sécurité, c'est-à-dire notre capacité collective de prévenir la violence, la délinquance, de réduire la criminalité, est un élément constitutif de notre qualité de vie. La sécurité est d'autant plus fondatrice d'un contrat social qu'elle comprend également le sentiment de sécurité, cette sécurité d'esprit ambiante qui doit qualifier un relation fondamentalement harmonieuse entre les individus et les groupes qui composent notre société...»(3).

2.2 - UN GUIDE À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS

Les éléments énoncés ci-dessus ont tissé la toile de fonds à la publication, en avril 1999, d'un Guide à l'intention des municipalités intitulé : « Sécurité dans les milieux de vie - Pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et des familles ».

Les membres du Comité de travail qui sont à l'origine de la publication de ce guide avait reçu pour mandat :

1. de développer un concept de ville sécuritaire, spécifique au Québec et axé sur les préoccupations des familles ;
2. de sensibiliser les municipalités à l'importance de la sécurité, à ses dimensions multiples et à leur rôle par rapport à cet enjeu ;
3. de favoriser le regroupement des principaux acteurs qui œuvrent en matière de sécurité afin d'éviter un éparpillement des ressources ;
4. d'engager la communauté dans un processus d'amélioration de la sécurité dans son milieu de vie.

L'approche privilégiée par le comité de travail a été de produire le Guide.

Dès les premiers échanges, les membres du comité de travail ont tenu à positionner la municipalité tel un « maître d'œuvre de la sécurité ». C'est ainsi que le conseil municipal est identifié comme étant le mieux placé pour assumer la responsabilité de la sécurité sur son territoire, parce qu'il :

- ⇒ représente toute la population résidant sur son territoire ;
 - ⇒ a des pouvoirs réglementaires ;
 - ⇒ dispose d'une autorité légale et morale pour influencer son milieu ;
 - ⇒ est responsable de la gestion de son territoire ;
 - ⇒ possède une vue d'ensemble de la qualité de vie des familles du territoire.
- Le rôle proposé au Conseil municipal en matière de sécurité :

« ÊTRE LE MAÎTRE D'OEUVRE DE L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SUR SON TERRITOIRE »(4) ;

- assurer un leadership ;
- rassembler tous les partenaires concernés ;
- développer un climat de concertation entre les partenaires.

Le Comité de travail s'est également engagé à proposer une définition de la sécurité. Des travaux, la définition suivante a fait consensus :

« SITUATION OÙ LES DANGERS D'ORDRE MATÉRIEL, PHYSIQUE OU MORAL SONT CONTRÔLÉS DE MANIÈRE À PRÉSERVER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES INDIVIDUS ET DE LA COMMUNAUTÉ. »

Cette définition sous-entend que la sécurité comporte deux composantes :

- l'une, **objective** qui se rapporte à la présence ou l'absence de dangers réels = sécurité réelle ;
- l'autre, **subjective** qui se rapporte à ce qu'éprouvent les citoyennes et les citoyens au regard de leur sécurité = sentiment de sécurité.

Ces deux composantes s'influencent mutuellement et sont indissociables.

En somme, il se dégage que trois conditions nécessaires à la sécurité :

- ◆ contrôle des dangers de blessures
- ◆ respect de l'intégrité physique, morale et matérielle
- ◆ climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés

La pièce maîtresse de ce guide tient au fait qu'il propose aux municipalités un processus d'amélioration de la sécurité en cinq étapes :

- étape 1 : prendre un engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens et des familles
- étape 2 : identifier un répondant au dossier de la sécurité
- étape 3 : s'assurer de la présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité
- étape 4 : élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant l'amélioration de la sécurité
 - * établir un diagnostic
 - * Identifier les interventions
 - * Mettre en œuvre les solutions choisies
- étape 5 : évaluer les interventions

En conclusion de cette démarche réflexive, le groupe de travail a identifié

**LES 10 CONDITIONS DE REUSSITE
D'UNE DEMARCHE MUNICIPALE
D'AMELIORATION DE LA SECURITE**

1. La municipalité doit prendre un engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens et des familles
2. Le processus d'amélioration de la sécurité et les mécanismes mis en place à cette fin doivent être soutenus par les élus municipaux
3. Une personne doit être responsable du dossier de la sécurité et en être imputable auprès du conseil municipal
4. Un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité doit regrouper tous les services concernés de près ou de loin par les enjeux de la sécurité, de même que les citoyens, les citoyennes et les partenaires externes
5. Le comité responsable doit être capable de tenir compte des besoins de la population, de surtout reconnaître la diversité des intérêts en cause et de définir des orientations et des objectifs réalistes
6. Les actions du comité doivent reposer sur une vision d'ensemble des problèmes de sécurité de la municipalité
7. Le comité doit informer régulièrement le conseil municipal, les partenaires, de même que la population, de l'état d'avancement de ses travaux
8. Le comité doit réaliser des actions concrètes et visibles pour la population
9. Le comité doit prévoir instaurer un processus d'évaluation de l'ensemble de la démarche d'amélioration de la sécurité et ce, dès la planification de l'intervention
10. Le comité doit faire connaître à la population les résultats de ses interventions

3 - TANDEM MONTRÉAL : UN OUTIL DE MOBILISATION

Au cours des dernières années et le fait ressortir le guides municipalités, la « Ville » doit se retrouver au cœur des politiques de prévention. On se rappellera, la Conférence de Montréal en 1989 qui avait conclue ses travaux en déclarant : « C'est au niveau de la cité que doit avant tout se mener une politique de prévention ».

Bien avant la tenue de cette conférence, l'administration municipale était préoccupée par la sécurité de ses par la prévention citoyens et de la criminalité.

C'est en 1981, que la Ville de Montréal commence à envisager la possibilité de mettre sur pied son programme de prévention de la criminalité. Une progression inquiétante des vols par effraction dans les résidences motive la Ville à amorcer cette réflexion. De plus, la Ville adhère au principe voulant que la sécurité publique soit une *affaire de droit et non de privilège et que la prévention relève plus du domaine de l'investissement que de la dépense !*

Enfin, la Ville en assure le leadership politique !

En 1982, le programme Tandem Montréal voit le jour et c'est en 1989 que l'ensemble des quartiers est couvert par le programme.

3.1 - UN PARTENARIAT AVEC LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

Il est une conviction qui se confirme au fil des ans. Ainsi, les expériences qui s'appuient sur un diagnostic local des problèmes et qui associent la population autant à la recherche de solutions qu'à leur mise en oeuvre sont presque invariablement les mieux réussies. S'inspirant de cette vision qui fait appel à des solutions locales pour des problèmes locaux de sécurité, la Ville de Montréal décida de confier la gestion locale du programme à des organismes communautaires (OSBL).

La Ville a donc signé 9 contrats de sécurité - soit un pour chacune des 9 régions administratives de la ville - avec autant d'organismes communautaires. Au total, une cinquantaine d'intervenants font, de la sécurité urbaine, leur travail quotidien.

3.2 - LA COORDINATION DU PROGRAMME

La coordination du programme est confiée à un fonctionnaire municipal.

3.3 - LA CAPACITÉ À DÉFINIR DES ORIENTATIONS ET À PRÉCISER DES OBJECTIFS

Les objectifs généraux du programme :

analyser les besoins de sécurité de la population montréalaise (diagnostic)

② instaurer en collaboration avec les partenaires locaux, des activités adaptées aux besoins de la population en matière de sécurité urbaine

③ rendre conscients les citoyens et les citoyennes des possibilités d'augmenter leur propre sécurité, s'ils s'engagent dans une démarche préventive

④ les inviter à amorcer une réflexion sur leurs habitudes de sécurité et à évaluer ces dernières

⑤ les sensibiliser aux moyens individuels et collectifs qu'ils peuvent prendre pour améliorer leur sécurité

les convaincre de prendre en main leur sécurité en posant des gestes concrets dans ce sens

développer des actions visant à augmenter le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens

assurer un leadership local en matière de sécurité

évaluer les actions de prévention entreprises

3.4 - TENIR COMPTE DES BESOINS DE LA POPULATION

Axé sur la prévention de la criminalité, le programme Tandem – Montréal articule son intervention autour des cibles d'intervention suivantes :

- ✓ Domicile et sécurité urbaine
- ✓ Femmes et sécurité urbaine
- ✓ Enfants et sécurité urbaine (6 / 12 ans)
- ✓ Ainé(e)s et sécurité urbaine
- ✓ Problématiques sociales VS insécurité (itinérance / Sans Domicile Fixe / prostitution de rue et incivilités)

3.5 - LES UNITÉS DE PRODUCTION

Annuellement

Plus de 2 000 activités de sensibilisation

3.6 - QUELQUES ACTIONS MENÉES PAR TANDEM MONTRÉAL

- ✓ Projet COCON
- ✓ Ici, vous êtes entre de bonnes mains
- ✓ Le nom des hommes contre la violence – un engagement à refuser la violence des hommes faite aux femmes
- ✓ Enfin les vacances – tracez l'itinéraire sécuritaire de vos vacances
- ✓ Prudence vous invite à colorier
- ✓ Théâtre de rue
- ✓ Campagne de promotion contre le vandalisme sur les livres
Pourquoi ne pas dévorer les livres du regard seulement ?
Un livre aussi peut être malade

3.6.1 – Projet COCON

Il est basé sur une expérience en Angleterre (Modèle KIRHOLT) et comprends 3 volets :

1. Prévenir les vols à répétition
2. Visite aux victimes, pour leur proposer de renforcer la sécurité du logement
3. Surveillance réciproque pour les résidants de 5 à 6 logements voisins immédiats du logement cambriolé

3.6.2 – Pourquoi ne pas dévorer les livres du regard seulement ?
Un livre aussi peut être malade !

Objectif

Identifier les « °maux » dont sont victimes les « mots » en créant un vade-mecum de 3 principales maladies affligeant les livres :

- ❖ La cornite
Les symptômes : les pages se plient généralement dans le haut
- ❖ La soulignite
Les symptômes : le texte du patient se souligne de vilains traits
- ❖ La découpite
Les symptômes : le patient perd ses pages

4 - LE COMITÉ DU MAIRE SUR LES PROBLÉMATIQUES SOCIALES : UN OUTIL DE COORDINATION

De plus en plus, la littérature rapporte que les problèmes sociaux sont particulièrement le lot des grandes villes. S'il est vrai que la « grande ville » constitue d'un côté, un pôle attrayant pour les investisseurs, il est aussi vrai que cette dernière peut également s'avérer un lieu où la pauvreté et la criminalité s'exerce avec plus d'acuité. En fait, la Métropole et, plus particulièrement les quartiers centraux s'avère un territoire où la « marginalité » aura tendance à se nichier.

Il nous semble, en regard de cette situation (les problèmes sociaux urbains) que deux stratégies d'intervention doivent se côtoyer, celle qui suggère des actions qui visent à réunir des conditions essentielles pour éviter que les problèmes sociaux se développent et, celle qui suggère des actions à court terme ayant principalement pour objectif d'intervenir sur le moment présent soit, par exemple, des actions concrètes visant à diminuer les tensions sociales alimentées, entre autres, par différentes formes de « marginalité ».

Il apparait aussi que les problèmes sociaux risquent de moduler l'attractivité même de la Ville et, qui plus est, si l'opinion publique a tendance à croire que la situation se dégrade et si, en même temps la population ne perçoit pas une volonté de la municipalité de s'occuper des problèmes vécus au quotidien par la population, il y a fort à parier que l'image de la Ville risque de s'en trouver entachée et ce, sans compter une perception accrue et non fondée que de la qualité de vie s'y détériore.

Face à ce constat, nous pouvons adopter une position que l'on pourrait qualifier « attentisme ». C'est-à-dire, celle qui sanctionne le fait que les problèmes sociaux urbains sont inhérents à toute Métropole et qu'il faut en prendre son parti ou plutôt épouser une attitude « proactive » qui a pour objet de regrouper l'ensemble des acteurs sociaux dans une démarche commune et stratégique en regard de problématiques sociales présentes à la Ville.

Dans cet esprit d'aller de l'avant, le Maire de Montréal annonçait en avril dernier, la mise sur pied d'un Comité sur les problèmes sociaux dont il serait le président.

Ce Comité verra principalement à articuler sa réflexion autour des problèmes suivants:

- itinérance (sans domicile fixe)
- jeunes de la rue
- toxicomanie
- prostitution

Les principaux objectifs du comité sur les problèmes sociaux :

- ✦ améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes en contribuant à la mise en œuvre des conditions visant à freiner le développement des problèmes sociaux
- ✦ agir sur les causes et prévenir la marginalisation
- ✦ contribuer à la mise en œuvre visant à intervenir sur les tensions sociales engendrées par la présence de différentes formes de marginalité
- ✦ développer une stratégie intégrée des actions à privilégier
- ✦ favoriser les initiatives et la collaboration entre les acteurs sociaux concernés par la situation des populations montréalaises
- ✦ assurer une meilleure coordination des réseaux offrant des services à ces clientèles

4.1 - EXEMPLES DE PROJET EN COURS :

- * Dialogue
- * Premier arrêt
- * Projet pilote de la non-judiciarisation de la prostitution

4.1.1 - Dialogue

Objectif général :

Etablir un climat de confiance et de respect mutuel entre la population, les commerçants et les itinérants et les mendiants du centre ville (cohabitation).

Objectifs spécifiques :

☞ Au près des commerçants :

- sensibiliser ces derniers à la réalité de la population itinérante
- les informer des ressources existantes
- favoriser l'expression des commerçants, concernant leur perception de l'itinérance et de la mendicité

=> leur permettre d'intervenir adéquatement

☞ Au près de la population :

- sensibiliser les clients, les travailleurs et les résidents à la réalité de l'itinérance
- favoriser le développement d'un climat de confiance et de respect afin d'éviter le développement de comportements craintifs ou haineux envers cette clientèle

☞ Au près des itinérants

- améliorer le dialogue avec la population itinérante et / ou mendiante en la sensibilisant aux préoccupations de la population
- référer les itinérants vers les ressources appropriées

4.1.2 - Premier arrêt

Objectif général :

Service qui vise prioritairement à orienter les personnes vulnérables qui arrivent à Montréal

Objectifs spécifiques :

☞ Identifier les personnes vulnérables et entrer en contact avec elles lorsqu'elles arrivent à la station centrale

☞ Offrir aux personnes à risques un service d'intervention de première ligne et d'aiguillage afin de les orienter rapidement aux ressources appropriées

☞ Servir d'intermédiaire entre les personnes à risques et les ressources communautaires

☞ Assurer une présence à la station centrale

5 - EN TERMINANT...

Dans quelques semaines, un collectif, auquel j'ai eu l'occasion de participer, particulièrement intéressé par la question de la sécurité rendra public un document intitulé << *POUR VIVRE EN PAIX : UNE STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DE LA CRIMINALITÉ* >>. Le document en question fait référence à certains postulats et ces derniers me semblent tous à fait à propos dans le cadre de la réflexion menée aujourd'hui. Il me fait donc plaisir de vous livrer ces derniers :

« D'abord et avant tout, il faut préciser combien la notion de la prévention est ample et précise. Ample en ce qu'elle exige une vision d'ensemble du développement social qui en est le principal garant. Impossible en effet de penser prévention sans son intégration à des politiques globales; la violence urbaine, par exemple, ne peut être contrée en dehors d'une politique de développement urbain . Mais toute ample qu'elle soit, la prévention ne tient pas d'une naïve pensée magique; elle vise une efficacité réelle au même titre que la prévention des incendies dont le but est d'avoir moins de feux à éteindre. Et c'est au nom même de cette efficacité que la prévention doit cibler des facteurs de risque sans y réduire la réalité et faire le pendant à la répression sur le plateau si sensible de la justice sociale sans prétendre la remplacer.

L'objectif de cibler les facteurs de risque doit s'intégrer à une pensée préventive d'ordre qualitatif; il s'agit non seulement d'empêcher l'accroissement de la violence mais de penser les politiques autrement en prévoyant leur impact potentiellement négatif sur la sécurité; on pense à la pratique d'une analyse différenciée selon le sexe ou l'appartenance à une minorité, par exemple, qui replace l'être humain au centre des problématiques comme des avenues de solutions et définit citoyens et citoyennes comme partie prenante de leur sécurité. Cibler les facteurs de risque doit signifier renforcer les facteurs de protection comme l'éducation, l'estime de soi, une offre de service adéquate, la capacité de résolution de problèmes en dehors de la violence, l'offre de possibilités de réparation, une réponse à la demande d'aide de l'agresseur. Les interventions qui renforcent la solidarité communautaire, le sentiment d'appartenance, le civisme doivent être vus comme contribuant de manière significative à ces facteurs de protection.

Une véritable prévention implique d'examiner et transformer les rapports sociaux, le pouvoir des uns sur les autres , pouvoir des hommes sur les femmes , des adultes sur les enfants, d'un groupe social sur un autre. Une véritable prévention implique également d'examiner et de transformer les modèles qui font qu'un garçon qui ne sait dire ses besoins et crier au secours à l'école devienne une statistique du suicide. Il faut faire en sorte que les valeurs dominantes s'inversent et qu'on parle davantage de sécurité comme bien collectif que de prévention duc rime, d'intégration plutôt que d'exclusion, de la personne humaine comme sujet de transformation plutôt qu'objet d'intervention.

Enfin, il faut se placer dans une perspective d'équilibre eu égard à la répression. La chose peut sembler étrange, mais la crédibilité de la prévention est tributaire de la crédibilité de la répression. Si les alternatives à l'emprisonnement, par exemple, en viennent à représenter un fourre-tout uniquement bon à soulager les dépenses publiques au nom d'une certaine prévention , on comprendrait la population de s'en méfier. Pour remettre les pendules à l'heure, il est essentiel que les mesures de l'appareil judiciaire ne contredisent pas tout carrément la notion du crime, fassent des agresseurs des victimes et des victimes du crime le cadet de nos soucis collectifs. La prévention n'est pas un humanisme de complaisance qui oublie que si une fraction des agresseurs ont été agressés dans leur enfance, la majorité des enfants battus ne deviennent pas des criminels. La répression doit sévir, mais efficacement, c'est-à-dire sans devenir un instrument de reproduction du problème. Son champ d'action propre est indispensable mais il ne peut palier à l'absence de stratégie de prévention » (5)

J'espère sincèrement que mes propos pourront vous être utiles dans la réflexion amorcée aujourd'hui.

Merci de votre attention !

6 - RÉFÉRENCES

- 1- Collectif sur la prévention de la violence et de la criminalité, Pour vivre en paix, Québec, juin 1999, 15 pages
- 2- Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie - Guide à l'intention des municipalités : Sécurité dans les milieux de vie, pour le mieux - être des citoyens, des citoyennes et des familles, mai 1999, 92 pages
- 3- Idem (1)
- 4- Idem (2)
- 5- Idem (1)